



FICHE CAPITALISATION :

La Masterclass citoyenne : séance Jeunesse

✓ Éléments généraux.

La jeunesse, une définition pas si simple

Si le mot jeunesse fait partie du langage courant, sa définition est variable, en fonction de qui en parle et du contexte dans lequel le mot est employé.

La définition proposée ci-dessous permet de se doter de quelques repères, même si elle peut être sujette à débat.

La jeunesse est une période de transitions entre l'enfance et l'âge adulte. Ces transitions sont multiples et la manière de les aborder va conditionner l'entrée dans le monde adulte, la place occupée dans une communauté de citoyens, dans une société donnée.

Les transitions sont de natures différentes :

- Physiologique : transformation physique et psychique plus ou moins importante plus ou moins bien vécue qui a un impact sur l'estime de soi, sur le comportement, sur le lien aux autres jeunes, aux adultes...
- Des relations sociales :
 - avec une transformation des relations avec la famille et éventuellement de nouveaux rôles familiaux (grand frère/sœur; père/mère...),
 - avec les jeunes pairs, les intervenants éducatifs multiples qui gravitent autour des jeunes, d'autres adultes qui gravitent autour des jeunes
- Scolaires : passages de différents niveaux à forte charge symbolique, en particulier le passage du collège au Lycée – l'obtention du Bac ou non – l'intégration d'établissements d'enseignement supérieur ou non.
- Professionnelle : C'est la période de la découverte du monde professionnel et des choix de carrière dans un monde du travail qui continue à se transformer de manière assez radicale mais aussi dans une société où l'emploi est si rare que l'expérimentation, l'échec, les changements sont parfois mal perçus alors qu'ils pourraient être banalisés.

- Statutaire : passage du statut de mineur avec peu de responsabilités sur le plan légal ou social à celui de majeur de qui on attend une contribution dans la vie de la cité par *a minima* un comportement adéquat (respectueux des normes sociales) et l'accès au travail, la contribution au débat Politique, à la vie syndicale et associative étant actuellement plus secondaire même si cette dimension existe et qu'elle semble quelque peu réinvestie (ex : service civique).

Finalement, la jeunesse est une transition, durant laquelle se construit par l'expérience et dans la relation avec les autres le **passage de la dépendance, à l'autonomie**. A noter, des repères moins marqués que par le passé (mariage – service militaire – CDI – logement autonome...) engendrent une zone de flou dans la limite entre dépendance et autonomie.

- Ces transitions interagissent les unes avec les autres, les jeunes en fonction de leurs ressources (culturelles, économiques, sociales) vont vivre ces transitions différemment :
 - Certains trouveront seuls, les moyens internes, les points d'appui, leur permettant des transitions plutôt réussies et valorisantes.
 - Certains feront face à des moments de fragilité durant lesquels, ils auront besoin d'être aidés par la communauté éducative (parents, enseignants, amis, intervenants sociaux...), selon les situations les intervenants sociaux et éducatifs auront un rôle plus ou moins important à jouer.
 - Certains, en général ceux qui ont le moins de ressources, les moins de repères, auront besoin d'un appui plus intensif.

Sur un plan très pragmatique, communément la jeunesse regroupe les personnes entre 13 et 25- 26 ans pour les professionnels.

La prise en compte de la jeunesse dans l'action publique

- ✓ L'Education nationale un acteur incontournable.

La principale action publique en faveur de la jeunesse est du ressort de l'Education nationale qui accueille les jeunes au sein de ses établissements et leur propose des apprentissages de différentes natures (éducation citoyenne, compréhension du monde dans lequel ils vivent, apprentissages techniques et/ ou professionnels...), une orientation, souvent des loisirs et parfois un hébergement (internat). Historiquement service public centralisé, l'Education nationale compose néanmoins avec les collectivités territoriales, notamment dans la gestion des établissements scolaires. Si son travail d'adaptation à tous les publics peut parfois apparaître perfectible, elle n'en demeure pas moins un acteur central de l'action en faveur de la jeunesse.

Pour les conseils citoyens, le lien à l'Education nationale pourra s'établir au niveau des établissements scolaires, les Conseils d'Administration peuvent être sollicités. En effet, la loi accorde une vraie place aux associations de parents d'élèves qui peuvent constituer des alliées précieuses.

- ✓ Des politiques sectorielles qui prennent en compte la question de la jeunesse

Au niveau national, différentes politiques sectorielles prennent en compte la question de la jeunesse de manière plus ou moins marquée. Ainsi, il est demandé dans le cadre de la Politique de la Ville d'être particulièrement attentif à cette catégorie de population sans pour autant entrer dans le détail. A contrario en matière d'emploi des dispositifs spécifiques existent pour accompagner les jeunes, notamment les **Missions Locales**. Certains emplois, activités bénéficiant du soutien de l'Etat visent prioritairement les jeunes (services civiques par exemple). Il en va de même en matière de:

- **logement** avec l'existence d'aides spécifiques mais aussi de logements dédiés (logements étudiants, Foyers de Jeunes Travailleurs...),
- **justice** avec la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) qui permet de mettre en place un suivi spécifique des jeunes délinquants,
- **protection des personnes vulnérables**, notamment dans le cadre de la protection de l'enfance (politique de la compétence du département) qui prend en charge, au-delà de l'enfance, les jeunes jusqu'à 21 ans dans un certain nombre de cas.
- **loisirs**, les structures sportives et culturelles sont encouragées à la fois par leurs fédérations respectives, l'Etat et les collectivités à orienter leurs actions vers la jeunesse, c'est particulièrement vrai dans le mouvement sportif. De fait, une partie des financements des acteurs sportifs, culturels et de l'animation socio-culturelle est fléchée vers la jeunesse.

La prise en compte de la jeunesse dans les politiques publiques sectorielles est donc une réalité. Cela n'empêche pas de les considérer comme inappropriées, insuffisantes...

- ✓ Entre politique publique et initiative privée, l'éducation populaire.

L'action des mouvements d'éducation populaire se positionne en complément de l'enseignement formel, elle est souvent développée par des acteurs du monde associatif même si certaines collectivités territoriales sont des acteurs de cette éducation.

C'est une éducation qui dit reconnaître à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie (pour plus d'éléments voir fiche éducation (p.3). Certains mouvements de l'éducation populaire visent spécifiquement la jeunesse (Maisons de la Jeunesse et de la Culture), d'autres sont plus généralistes, Centres Sociaux par exemple et vont le plus souvent développer un axe jeunesse dans leur projet. Théoriquement, les structures de l'éducation populaire vont axer leur travail avec les jeunes sur la prise d'initiative et la créativité, l'accès aux loisirs notamment en proposant de découvrir de nouvelles activités, l'éducation citoyenne.

Les structures de l'éducation populaire sont le plus souvent soutenues par les pouvoirs publics, via des subventions ou des accompagnements techniques (Etat via les DRJSCS sur les territoires, CAF, collectivités territoriales) et la réponse à des appels à projet...

- ✓ Des politiques territoriales qui restent à renforcer ?

Comme nous venons de l'évoquer ci-dessus, la période transitoire que constitue la jeunesse est prise en compte dans le cadre de différentes politiques publiques. Néanmoins, il est souvent souligné par les professionnels de la jeunesse **l'absence de « chef d'orchestre au niveau territorial » permettant la mise en cohérence de ces politiques, des ressources en faveur** de la jeunesse. Cela a été tenté dans les années 1980 avec la création des PAIO et des Missions Locales avec une gouvernance partagée (Région, Etat, Ville) mais très vite les PAIO et les Missions Locales se sont concentrées sur les questions d'emploi.

Quelques territoires essayent de réaliser ce travail de mise en coordination des politiques jeunesse. Ils restent à l'heure d'aujourd'hui encore minoritaires.

- Peut notamment être cité en exemple le département du Pas-de-Calais avec son pacte départemental pour la jeunesse, pasdecalais.fr/Grands-Projets/Le-Pacte-Departemental-Jeunesse .
- Au niveau communal ou intercommunal un travail de mise en coordination des actions en faveur de la jeunesse peut également être mis en place sur certains territoires. A titre d'exemple l'agglomération de St Briec déploie depuis 2015 un plan jeunesse sur l'ensemble du territoire qui a été élaboré après une démarche de consultation des jeunes de l'agglomération. <http://www.saintbriec-armor-agglo.fr/cadre-de-vie/jeunesse/> .
- La Caisse d'Allocations Familiales, encourage également la mise en cohérence des Politiques en faveur des plus jeunes (enfance, premières années de l'adolescence) via une contractualisation avec les territoires. Ces démarches sont souvent intéressantes, néanmoins, elles ne couvrent pas l'ensemble des tranches d'âges concernées par la jeunesse.

- ✓ De nombreux opérateurs locaux ?

Les acteurs locaux de la jeunesse sont relativement nombreux, nous les avons en partie déjà évoqués :

- Les établissements de l'éducation nationale (Collèges, Lycées) et de l'enseignement supérieur (Universités).
- Les communes qui ont souvent un service jeunesse en général tourné vers les pratiques d'éducation populaire, d'accès aux sports et à la culture, d'initiatives locales.
- Les Missions Locales, prioritairement sur les questions de formation et d'emploi des jeunes pas ou peu diplômés. Certaines Missions Locales peuvent mener des actions spécifiques dans les quartiers politique de la ville mais ce n'est pas toujours le cas.
- Les clubs de prévention lorsqu'ils sont implantés font un travail de prise de contact des jeunes les plus en difficultés (travail de rue notamment) et leur proposent un accompagnement global, il en existe plusieurs dans le Pas de Calais (ils sont financés par le département). Les clubs de prévention sont souvent implantés dans les quartiers prioritaires.

- Les centres sociaux qui ont le plus souvent des référents jeunesse et mettent en place des actions spécifiques en direction des jeunes, notamment dans les quartiers prioritaires.

✓ **Quelles questions ont retenu votre attention et quelles réponses ont été apportées ?**

- ***Sur les rôles des différents acteurs :***

- ***Sur les enjeux de prise en compte de la jeunesse relatifs à votre quartier :***



- *Sur le rôle des citoyens et plus particulièrement des conseils citoyens :*

- *Autres points :*